

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MESSA IN ANDA OPERAZIUNALE DI FURMAZIONE IN U
CAMPU SUCIALE È MEDICUSUCIALE**

**MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE FORMATIONS
DANS LE DOMAINE SOCIAL ET MÉDICOSOCIAL**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, titres II et III et plus spécifiquement, les articles 53 à 55, et 73, introduit le transfert de compétences à la Collectivité de Corse, notamment au titre de la programmation des formations sanitaires et sociales.

La politique initiée par la Collectivité de Corse vise à répondre, au mieux, aux besoins des usagers, plus précisément leur permettre de trouver un emploi au plus près de leur lieu de vie, créer du lien social, et ce, tout en favorisant le développement économique.

L'évolution sociétale de la Corse, marquée par un vieillissement de la population, cumulée par l'impact de la crise sanitaire touchant la totalité des publics, nécessite la formation de professionnels capables de prendre en charge les problématiques identifiées.

Dans ce contexte, en complément des formations dispensées sur Aiacciu et Bastia, le développement de formations délocalisées, au plus près des territoires, a déjà été engagé dans le domaine sanitaire, avec la mise en œuvre d'une formation d'aides-soignants sur Sartè en septembre 2021 et sur Corti en 2022.

De plus, lors de la session du 18 novembre 2021, l'Assemblée de Corse a approuvé, à l'unanimité, le projet de formations délocalisées (délibération n° 21/189 AC). Ainsi, il est aujourd'hui proposé :

- de poursuivre la mise en place de formations (renouvelées et nouvelles) sur Aiacciu et Bastia,
- de procéder à la phase opérationnelle de délocalisation des formations sur le champ social.

La ventilation de formations par microrégions, permettra de dispenser des formations qualifiantes au plus près des réalités des territoires en donnant l'accès au plus grand nombre et en évitant par ailleurs des déplacements coûteux sur les grands centres urbains.

Concernant les formations nouvelles et renouvelées sur Aiacciu et Bastia

Seront déployées à partir du mois de septembre, des formations d'assistant de service social (DEASS), d'éducateur spécialisé (DEES), et d'accompagnant éducatif et social (DEAES) sur les sites d'Aiacciu et Bastia.

Les sites de formations sont :

- ✓ Aiacciu, éducateurs spécialisé (DEES), assistant de service social (DEASS), formations renouvelées et accompagnant éducatif et social (DEAES) formation nouvelle ;
- ✓ Bastia, éducateurs spécialisé (DEES) et assistant de service social (DEASS), formations renouvelées.

Concernant les nouvelles formations délocalisées

Seront donc déployées à partir du mois de septembre, des formations d'accompagnants éducatifs et sociaux (DEAES), d'éducateurs jeunes enfants (DEEJE), de travailleurs en insertion sociale et familiale (TISF), de moniteurs éducateurs (DEME) sur les sites de Calvi, Prupia-Vighjaneddu, Portivechju, et Corti, en complément des formations déjà dispensées et nouvelles à venir, sur Aiacciu et Bastia.

Les sites de formations délocalisées dans le domaine social sont plus précisément :

- ✓ Calvi, éducateurs jeunes enfants (DEEJE), travailleurs en insertion sociale et familiale (TISF), moniteur éducateur (DEME), assistant de service social (DEASS) ;
- ✓ Portivechju : accompagnants éducatifs et sociaux (DEAES), travailleurs en insertion sociale et familiale (TISF), moniteurs éducateurs (DEME), éducateurs jeunes enfants (DEEJE) ;
- ✓ Corti, accompagnants éducatifs et sociaux (DEAES), pour cette formation la recherche d'un lieu d'enseignement est toujours en cours ;
- ✓ Prupia-Vighjaneddu, accompagnants éducatifs et sociaux (DEAES).

De fait, et comme indiqué dans l'annexe (Évolution de la carte des formations à la fois sanitaires et sociales en Corse 2020-2022), la majorité du territoire est couvert par une offre de formations accessibles à tous.

Il est important de préciser, qu'outre les voies de formations traditionnelles (formation initiale classique, et formation professionnelle continue), la voie de l'apprentissage sera également ouverte, il s'agit d'une « voie d'excellence », jusqu'à présent peu développée en Corse, et qui aura pour objectif de faciliter l'attractivité des métiers en tension.

Il est également utile de rappeler que conformément à la volonté du Conseil exécutif de Corse mais aussi des observations de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé de l'Assemblée de Corse, la très grande majorité des formations relevant du secteur social bénéficiera de cours en langue corse, à hauteur de 70 heures, afin notamment de maintenir le lien transgénérationnel.

Cette volonté du « aller vers » s'inscrit ainsi dans la stratégie volontariste de notre Collectivité. Elle se veut une réponse aux attentes de nos partenaires institutionnels, des structures associatives, publiques et privées, ainsi que de la population sur l'ensemble du territoire.

Il est ainsi proposé, dans le présent rapport, d'autoriser le Président du Conseil exécutif, à signer les conventions, les agréments avec les centres de formations, ou tout autre documents administratifs et financiers afférents à ce rapport et de répartir

les crédits alloués.

1. Pour les formations sur Aiacciu et Bastia

- ✓ Formation renouvelée d'éducateur spécialisé (DEES) dispensée par l'IFRTS de Corse, sur les sites d'Aiacciu et Bastia (12 formations initiales) : 270 000 €.
- ✓ Formation renouvelée d'assistant de service social (DEASS) dispensée par l'IFRTS de Corse, sur les sites d'Aiacciu et Bastia (12 formations initiales) : 298 584 €.
- ✓ Formation d'accompagnant éducatif et social (DEAES), formation nouvelle coût global, dispensée par le Greta 2A, sur le site d'Aiacciu (7 élèves en formation initiale et partielle) : 43 165 €.

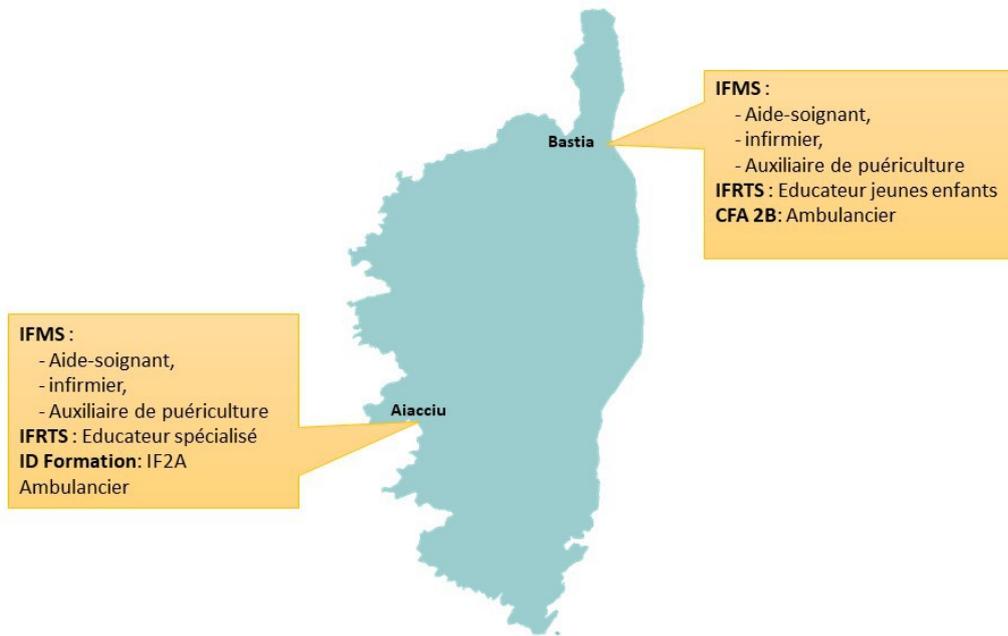
2. Pour les nouvelles formations délocalisées

- ✓ Formation d'éducateur jeunes enfants (DEEJE) dispensée par l'IFRTS de Corse sur le site de Calvi (10 formations initiales), 135 000 € ;
- ✓ Formation d'éducateur jeunes enfants (DEEJE) dispensée par l'IFRTS de Corse sur le site de Portivechju (10 formations initiales), 135 000 € ;
- ✓ Formation d'accompagnant éducatif et social (DEAES) dispensée par AFLOKKAT, sur le site de Prupia Vighjaneddu (10 élèves en formation initiale), 95 000 € ;
- ✓ Formations sociales (DEAES, DEME, TISF et DEEJE) coût global, dispensées par l'IFRTS de Corse, sur le site de Portivechju (10 élèves en formation initiale), 71 500 € ;
- ✓ Formations sociales (DEAES, DEME, TISF et DEEJE) coût global, dispensées par l'IFRTS de Corse, sur le site de Calvi (10 élèves en formation initiale), 71 500 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Annexe
Évolution de la carte des formations sanitaires et sociales en Corse
(Formations existantes, renouvelées et nouvelles)

2020



2021

